

AVIS D'APPEL D'OFFRES PAR CONSULTATION RESTREINTE N° DNCMP/282/F/2021-2022 POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL ELECTRIQUE DESTINE A L'ELECTRIFICATION DES CENTRES BIGERA DE LA COMMUNE GASHOHO, NEMA-MIBIRA DE LA COMMUNE BURURI, RUZIRA ET RWASANGA-KINWA DE LA COMMUNE MATANA, MPINGA DE LA COMMUNE MAKAMBA, KWISUMO ET BWAGIRIZA DE LA COMMUNE BUTEZI.

- Date de publication : le ... 12 / 04 / 2022

- Date d'ouverture des offres : le ... 26 / 04 / 2022

1. Objet

Par le présent Avis d'Appel d'Offres par consultation restreinte N° DNCMP/...../F/2021-2022 pour la fourniture du matériel électrique destiné à l'électrification des centres BIGERA de la commune GASHOHO, NEMA-MIBIRA de la commune BURURI, RUZIRA et RWASANGA-KINWA de la commune MATANA et MPINGA de la commune MAKAMBA, KWISUMO et BWAGIRIZA de la Commune BUTEZI.

Financement du Marché

Le présent Marché est financé sur le Budget Général de l'État, exercice 2021-2022

Le Maître de l'Ouvrage est le Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines/Agence Burundaise de l'Electrification Rurale(ABER). L'Administration au nom de laquelle sera conclu le Marché est le Ministère de l'Hydraulique, de l'Energies et des Mines.

2. Spécification du Marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres par consultation restreinte tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Les fournitures qui font objet du présent Avis d'Appel d'Offres par consultation restreinte sont réparties en seul lot :

L'ensemble de la fourniture du matériel électrique s'étend sur un délai maximum d'un (01) mois. Toutefois, le soumissionnaire peut proposer un délai plus court que celui stipulé ci-dessus.

3. Condition de participation.

La participation au Marché est ouverte, à égalité de conditions, à toute Personne Physique ou Morale [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement ou association (consortium) de soumissionnaires avec un Chef de File] possédant les conditions juridiques et techniques, le matériel électrique dans leurs stocks et les capacités financières nécessaires à l'exécution du Marché. **Les entreprises appelées à présenter leurs offres sont entre autres EAGTC, ROBBIALAC, SOTEM, MCEP et SOCOS.**

Ne peut participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics.

